



Obligations sur internet liées à un site de transactions immobili

Par **balocassel**, le **23/09/2008** à **17:52**

Bonjour,

Agent immobilier, je suis en phase de finalisation de mon site internet, qui sera ma seule vitrine commerciale. Voici mes questions :

- quel est le contenu obligatoire des mentions légales au regard de mon activité de transactions immobilières ?
- dois-je obligatoirement faire apparaître le mon barème de commissions ?
- quelles sont les autres obligations sur le net liées à mon activité ?

Dans l'attente, merci de m'aider, sachant que je me suis tourné en vain vers la CNIL et divers syndicats professionnels nationaux.

Cordialement.